

1. Intitulé du certificat ¹

Directeur(trice) de la communication

2. Traduction de l'intitulé du certificat ²

3. Eléments de compétences acquis

Les capacités attesées :

- Décider de la politique d'information et de la stratégie de communication à mettre en œuvre au sein de son entreprise ou de l'entreprise cliente en prenant en compte son projet managérial, son diagnostic contextuel et les enjeux macro économiques, juridiques, voire géostratégiques.
- Mettre en œuvre les stratégies de communication : communication d'influence, de proximité (par exemple au moment de l'achat), personnelle, à distance, interne, interprofessionnelle (B to B) adaptées aux cibles visées, en veillant à la cohérence globale avec la politique et les valeurs de l'entreprise.
- Présenter et défendre son budget de communication auprès de la direction générale de son entreprise ou de son commanditaire en justifiant les dépenses.
- Piloter la répartition du budget en fonction des besoins de chaque entité de l'entreprise et suivre les dépenses pour prendre des mesures correctives en temps réel si nécessaire.
- Piloter et superviser la mise en œuvre des plans de communication en y affectant les ressources humaines et logistiques nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la direction générale et le marketing de son entreprise ou du client.
- Réagir en temps réel en cas d'incident dans le déroulement d'une campagne de communication en prenant toutes les mesures adéquates.
- Stimuler les équipes pour favoriser la mise en œuvre d'outils numériques de dernière génération et la prise en compte des tendances au fur et à mesure qu'elles émergent.
- Veiller en permanence à la cohérence et au respect de l'image et de l'éthique de l'entreprise véhiculées au travers des messages, supports et événements (showrooms, stands salons, etc.).
- Manager les équipes de la fonction communication en les fédérant autour de projets communs et en valorisant les compétences de chacun en vue d'assurer le succès de la stratégie de communication et, plus globalement, de la politique de l'entreprise.
- Engager l'entreprise auprès des prestataires et suivre l'exécution des contrats de prestations en veillant à préserver les intérêts à long terme de l'entreprise.
- Dans le cadre des relations publiques, être le porte-parole de l'entreprise en toutes circonstances, en diffuser l'éthique et en assurer la représentation.
- Gérer une situation de crise en organisant et supervisant les actions spécifiques à mettre en œuvre afin d'en limiter les effets négatifs.
- S'assurer du développement d'une agence conseil en communication en mettant en place des actions de conquête puis de fidélisation de la clientèle.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteur d'activités :

Les directeurs(trices) de la communication sont présent(e)s dans tous les secteurs d'activité : industrie, services, culture, médias, ... et dans tout type d'organisations de grande taille qui dispose d'un service communication : entreprises, collectivités territoriales, armée, institution parlementaire, associations, fondations, etc.

Type d'emplois accessibles :

Après quelques années d'expérience :

- Directeur/Directrice de la communication,
- Directeur/Directrice conseil,
- Directeur/Directrice d'agence, directeur/Directrice général d'agence (dans le cas d'agences de communication)

Codes ROME :

E1103 - Communication

Références juridiques des règlementation d'activités :

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

Groupe EDH - Groupe des écoles Denis Huisman (EDH) - EFAP

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national ⁴ : Niveau 7

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 7

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation ³

Base légale

Date de décision d'enregistrement : -

Durée de l'enregistrement en années : -

Date d'échéance de l'enregistrement : 07/06/2019

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences

11 rue Scribe 75009 Paris

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications³

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Après un parcours de formation continue	Oui
En contrat de professionnalisation	Oui
Par expérience	Oui
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Oui

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis ³

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr/>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/>

¹ Dans la langue d'origine. | ² Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale. | ³ Le cas échéant. | ⁴ Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037964754/2020-07-24/>